

## ELECTIONS AU CONSEIL DE SECTION INTERNATIONALE 2022-2023

### Élections électroniques au Lycée Français de Prague, Le vendredi 07 octobre 2022

Le mois prochain auront lieu les élections des parents d'élèves au Conseil d'école et au Conseil d'établissement. A cette occasion, nous procéderons également à **l'élection des représentants au conseil de section internationale pour la SI déployée du CM1 à la classe de 2<sup>nd</sup>e**.

Le conseil de section internationale donne un avis sur toutes les questions intéressant la vie de la section et notamment sur : les principes d'élaboration de l'emploi du temps, le choix des manuels, l'information des élèves, des parents et des personnels enseignants. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative du chef d'établissement. (*articles D421-137 et D421-141 du 9 août 2021 du code de l'éducation*).

Selon l'article D421-139 du 9 août 2021 du code de l'éducation, dans les collèges, le conseil de section internationale est composé des membres suivants :

- Le chef d'établissement ou son adjoint, président
- Trois membres désignés parmi les personnels d'éducation, d'administration et des services
- Quatre représentants élus des personnels enseignants en section internationale
- **Trois représentants élus des parents d'élèves de la section internationale**
- Deux représentants élus des élèves de la section internationale

**Les représentants sont élus en même temps et dans les mêmes conditions que les membres élus du conseil d'administration.**

Aussi, de la même façon que pour les élections au conseil d'établissement, le scrutin aura lieu par voie électronique et vous recevrez les indications pour y procéder par courriel.

Les 3 parents délégués au conseil de SI que vous allez élire vous représenteront lors de la réunion de cette instance dédiée à la section internationale.

**Est électeur, chacun des parents d'enfant inscrit en section internationale du CM1 à la seconde**, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement scolaire, quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité.

**Est éligible et peut déposer une liste de candidat, tout parent d'élève inscrit en section internationale du CM1 à la seconde, sauf s'il est déjà membre du conseil d'établissement à un autre titre que celui de représentant des parents (enseignants, administration, membre de droit).**

Les listes peuvent comporter au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir. Le nombre de noms portés sur chaque liste ne peut être inférieur à deux.

**Le calendrier des opérations est identique à celui des élections au conseil d'établissement :**

<b>OPERATIONS</b>	<b>DATES</b>
INFORMATION DES FAMILLES PAR COMMUNIQUE	Lundi 12/09/2022 Courriel + site internet LFP
AFFICHAGE DES LISTES ELECTORALES	Vendredi 16/09/2022
<b>DEPOT LISTES DE CANDIDATS AU SECRETARIAT</b>	Jusqu'au lundi 26/09/2022 à 17 heures
PUBLICATION DES LISTES DE CANDIDATURES	Jeudi 29/09/2022 Affichage + site internet LFP
<b>OUVERTURE DU SCRUTIN ELECTRONIQUE</b>	Vendredi 07/10/2022 à partir de 09h00
FERMETURE DU SCRUTIN ELECTRONIQUE	Vendredi 07/10/2022 à 16h00
<b>PROCLAMATION DES RESULTATS</b>	Vendredi 07/10/2022 à partir de 18h00

**Céline ALLÂTRE**  
Provisseure  
Lycée Français de Prague